

<https://divergences.be/spip.php?article409>



Comment juguler la finance.

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2007 - N° 7 Mai/ May2007 - International - France - Elections - Un vrai programme socialiste, républicain et libertaire -

Date de mise en ligne : lundi 14 mai 2007

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

Sauf à se retirer de la zone Euro et à violer les règles internationales de la libre circulation OMC des capitaux, il ne reste plus qu'à se doter de contre-structures internes au pays, indépendantes de l'international ouvert par les socialistes dès 1983. Ces contre-structures visent à enlever au capital financier le monopole de l'argent, du crédit, de la monnaie en le mettant en concurrence (car on nous casse les oreilles avec le marché libre, mais en réalité il n'y a que monopoles et oligopoles ou ententes ; eh bien jouons le jeu, nous, pour de vrai) avec des structures mutualistes et coopératives. On ne peut plus rapidement se sortir des règles du jeu international mais on peut inventer de nouvelles structures qui n'y contredisent pas, par exemple pour financer le tiers secteur solidaire et social (coopératives, mutuelles, associations d'insertion économique, structures d'emplois sociaux au lieu du chèque de service universel à usage individuel). A la finance internationale sans règles, on oppose une finance socialisée interne, qui peu à peu la remplacera au moins dans le territoire national.

– l'Etat ou surtout toute structure associative, puisque les syndicats qui auraient pu le faire depuis toujours ne l'ont pas fait, fait créer une « Banque du Peuple », autogérée en mains communes par ses utilisateurs, dont les prestations ne seraient facturées qu'au montant des frais de gestion, et seraient alimentées par des dépôts garantis par une assurance mutuelle pour les déposants et par une rémunération basse mais supérieure à l'inflation dès le 1er argent engagé. Le capital de départ de la banque du peuple est apporté par la socialisation de la Caisse des dépôts et consignation et des livrets de caisse d'épargne de la poste ou des livrets bleus. Elle financerait les structures du tiers secteur social (crédit de fonds de roulement et prêts pour les investissements, avances sur recettes).

– Elle créerait aussi et en plus une monnaie spéciale de crédit, le proudhon, gagée sur les productions, les encours, les stocks (ce qui du reste contribuerait à stabiliser les cours), les contrats passés et garantis, les biens immobiliers (voir plus bas). Celle-ci circulerait sous forme de bons d'échange réunis dans un carnet à souche (par exemple un carnet de 10 000 proudhons serait divisé en 50 bons de 200 de valeur faciale), monnaie ainsi prêtée mais représentant la production ou les actifs réels de l'emprunteur. Ces bons d'échange circuleraient entre toutes les entreprises coopératives et mutuelles formant réseau et se garantissant mutuellement aide et crédit (expérience de la banque Worg en Suisse, qui existe toujours). Le bon serait en dehors de l'Euro. Une part de la garantie de cette monnaie serait apportée par des propriétaires gageant 10 % de la valeur de leur bien immobilier ou foncier (comme aux USA dans le crédit hypothécaire) moyennant une petite rémunération (leur bien ne leur rapporte rien aujourd'hui). La banque serait aussi une banque de dépôts (rémunérés petitement) pour tous les apports des actuels exclus des banques (6 millions de Français, auxquels elle procurerait un compte bancaire, ce qui est un bien fondamental) et ferait du crédit à la consommation et du micro crédit avec des frais très bas et sans intérêt (le fameux crédit gratuit de Proudhon). Pour les consommateurs lambda, le Proudhon serait une monnaie de consommation fondée sur des bons représentatifs des sommes placées dans la banque et employables dans un réseau d'entreprises sociales de vente comme les coopératives et les mutuelles de consommation ou d'assurance qui paierait leurs salariés en carnets de proudhons ou en titres déposables dans la banque du peuple. Ces entreprises solidaires constitueraient ainsi un vaste réseau d'échanges ouvert à tous les déposants et en même temps associés de la banque. Ces idées tout à fait faisables et qui ont déjà été réalisées sont mortes parce que les pouvoirs politiques, acoquinés avec les banquiers et les assureurs, l'ont rendue illégale ! Cette banque fonctionnerait aussi comme offre d'assurances mutuelles en tout genre. Dans ce cadre, la banque centrale surveille le proudhon en fonction de ses possibilités de favoriser l'investissement et la consommation. En tant que proudhon, national, cette monnaie échappe à la BCE, Banque centrale européenne. Qu'est-ce qui empêcherait la France d'avoir une monnaie courante intérieure, indépendante, réelle, garantie et convertible en euros uniquement pour ses soldes extérieurs ?

– la banque centrale française en euros est re-soumise au contrôle politique pour l'investissement et la croissance, ce qui est aisé puisque l'essentiel de la circulation monétaire interne, (rappelons que le crédit fait 80 % de la masse monétaire en circulation), assis sur le proudhon, n'a rien à voir avec l'euro. Les bons du trésor et les emprunts d'Etat ne sont pas ouverts à la souscription étrangère.

– La banque centrale du peuple avec ses proudhons, évidemment, est gérée en mains communes et démocratiques

par les forces sociales de ses utilisateurs et non par l'Etat. Le prouthon est convertible en euros, mais le volume des euros nécessaires à sa couverture est très inférieur à son niveau de circulation car il ne s'agit que de couvrir le solde des paiements en prouthons vers l'euro, très faible. Il ne s'agit que de compensation et, in fine, d'un solde des paiements courants. En effet, dans le capitalisme actuel 80 % de la masse monétaire actuelle est une monnaie de crédit, qui plus est sans aucune référence à la production et sans contrôle par l'Etat. Le Proudhon ne fait que récupérer l'autorité (et la confiance) de la société sur cette masse de crédit. Le Proudhon est donc un excellent moyen d'échapper aux contraintes de cette saloperie libérale qu'est la BCE sans contrevenir aux privilèges institués par l'UE en sa faveur. Rappelons que le prouthon est gagé sur des valeurs réelles (le salaire versé en prouthons est une part de la production réelle de la coopérative ou de la mutuelle) et circule au sein du réseau des mutuelles, des coopératives et des associés individuels, à une vitesse et à un flux qui est très supérieur aux engagements de stock, seuls à couvrir en euros dans leur solde final.

– les intérêts exigés pour les cartes de crédit à la consommation, bonne ressource des banques et des hypermarchés, sont ramenés à 2 points de plus que l'inflation (soit en gros 4%). Rappelons que les taux actuels, sans intervention gouvernementale, de droite ou de gauche, vont à des 19 % ! Cela s'explique. M Pébereau, PDG de la BNP, inspecteur des finances, fondateur d'un réseau de banquiers presque tous issus de ladite inspection des finances de l'Etat, grand imprécateur de l'horreur de la dette sur demande du pouvoir responsable des inspecteurs des finances n'ayant pas encore pantouflé dans les banques privées, etc. possède en même temps Cofidis, société de crédit par cartes revolving à 18 % de taux d'intérêt.

– les comptes courants sont légèrement rémunérés et les dates de valeur interdites (vous déposez le 16 du mois et vous attendez le 1er du mois suivant pour être rémunéré dans les comptes d'épargne !). En effet, l'informatique moderne permet de recevoir immédiatement les fonds déposés. Les 180 occasions de taxation des comptes courants par les banques sont réglementées et très largement élaguées. La banque du peuple assure un service bancaire universel.

– les investissements en France sont soumis à une exigence de stabilité. Ils doivent rester 5 ans ; sinon ils sont soumis à une taxe de sortie (ce fut employé avec succès par la Malaisie et le Chili contre le FMI et ses bons conseils d'ajustement structurel). Les flux spéculatifs journaliers à la recherche de profit à très court terme (plus de 3 000 milliards de \$ chaque jour) sont soumis à une taxe de 1 % de leur montant (taxe Tobin).

– les expatriés fiscaux sont déchus de la nationalité française et des droits sociaux (M. Johnny ne paye pas d'impôt en France mais il peut se faire remplacer une hanche aux frais de la SS !). Leurs biens ou leurs revenus en France sont saisis jusqu'au remboursement de leur dette vis-à-vis de la société (notamment frais de formation et d'accès aux services publics ou revenus liés à leur « francitude », car s'ils n'avaient pas été diffusés en France [volume à apprécier et à taxer en fonction des royalties perçues en France par lesdits artistes compradores], ils n'auraient rien gagné). Les œuvres des « artistes » expatriés sont interdites de diffusion en France tant que leur dette sociale n'a pas été remboursée. Je sais que l'UE a déjà condamné une taxation des expatriés au nom de la libre circulation des personnes. Mais là, il ne s'agit que de récupération des sommes dépensées par la nation pour l'entretien de ces individus sans conscience et dépourvus de toute notion de solidarité, ce qui est d'autant plus insupportable quand ils viennent de l'immigration et qu'ils doivent tout à la France (n'est-ce pas M. Aznavour[ian] ou M. Smet ?). De plus, on ne les empêche pas de foutre le camp pourvu qu'ils aient remboursé leur dette vis-à-vis de la société. Et rien n'empêche de sortir de l'UE où depuis 1973 les Britanniques sabotent toute tentative d'aller vers une Europe fédérale harmonisatrice.

– les avantages fiscaux et d'exonération de cotisations sociales en faveur de la capitalisation, de la rente (assurances-vie, plan d'épargne d'entreprise, intéressement, participation, stock-options, faible taxation des plus-values dans les ventes de titres, lois défiscalisantes pour les investissements immobiliers, faible taxation des plus-values des SCI quand elles vendent leurs immeubles, souvent à des boîtes qui les revendront à la découpe, déduction des intérêts des emprunts souscrits lors des LBO, etc.) sont supprimés. Les « niches fiscales » (dans les

40 milliards, tout de même) sont supprimées. La fraude fiscale (de 30 à 40 milliards d'€) est très sévèrement punie (amendes, remboursements et prison ferme de longue durée).

– la fiscalisation des bénéfices des entreprises multinationales est établie sur le bénéfice consolidé à l'échelle internationale, malgré les taxations locales hors territoire français.

– les emprunts d'Etat (notamment bons du Trésor), sont réservés à la population des épargnants français (but : éviter de passer sous les fourches Caudines des marchés mondiaux de capitaux) ; les boîtes privées peuvent se faire financer par des emprunts internationaux à leur risque et péril pour les risques de change et les taux d'intérêt.

– les rachats d'entreprises par OPA, OPE avec les titres de l'entreprise achetante sont interdits : c'est immoral et cela pousse surtout à faire monter artificiellement les cours pour acheter avec une contrepartie fictive et surévaluée (M. Messier, par exemple, faisait gonfler le titre Vivendi pour absorber des concurrents en payant en roupies de sansonnet). Les LBO (achats par effet de levier, c'est-à-dire achats d'entreprises avec 20 % d'apport direct et 80 % d'emprunt pour acheter leurs titres, emprunt ensuite payé par l'entreprise rachetée) sont interdits. Les rachats de leurs propres titres par les entreprises (autorisés par DSK) sont interdits : ils ne font que détruire du capital et sont soustraits à des investissements productifs. Le taux de l'impôt sur les sociétés est maintenu à 33 %.

– puisque les assurances sont devenues un des fers de lance de la capitalisation individuelle et des institutions concourant à la financiarisation du monde, redonnons leur un concurrent : la fédération des assurances mutuelles, qu'on enlève des règles de Bruxelles les ayant assimilées aux assurances privées, en leur procurant un statut officiel de participation à un bien commun fondamental, à savoir la sécurité du lendemain contre les risques en tout genre qui affectent les personnes, les familles et les structures collectives.

– de sévères pénalités pour toute banque n'ayant pas contrôlé des fonds d'origine douteuse ou travaillant avec des paradis fiscaux, sont instaurées bien au-delà des sanctions actuelles, allant jusqu'à la radiation (il n'y a pas de raison de raison de radier seulement les chômeurs et les notaires véreux) et à la prison ferme pour les responsables ; les capitaux nationaux sortants sont taxés à 5 % de leur montant ; les sommes sorties frauduleusement sans déclaration sont confisquées, si le pays récipiendaire refuse de les restituer, des montants équivalents d'avoir de ce pays sont saisis. La France interdit toute relation avec des paradis fiscaux, notamment avec ceux, très nombreux, qui travaillent pour la Grande-Bretagne.

– les néolibéraux vont hurler : toute la finance internationale foutrait le camp. Tant mieux, car elle pousse à l'individualisation, à la rentabilisation à 15 %, à la rente accélérée, car elle met l'économie française sous la coupe des marchés financiers internationaux. Par ailleurs, la France dispose de 17 % du PIB en taux d'épargne, ce qui suffirait pour financer l'économie française, si l'Etat ne pompait littéralement ladite épargne pour financer ses déficits budgétaires dans la vente de bons du trésor et si les sorties de capitaux n'étaient pas autorisées. Il suffit de rendre les placements dans l'industrie française attractifs. Ce sera le cas avec le développement du tiers secteur social. Et si ceci ne suffit pas, il faudra interdire les sorties de capitaux non rédigés en proudhons. Et après ? Il vaut mieux être moins riches et dignes, il vaut mieux vivre naturellement et bien que d'accumuler du PIB, lequel compte en plus ce qui détruit le cadre de vie, l'environnement et la planète.